

الرئيسة La Présidente

نواكشوط، في Nouakchott, le

الرقم: Numéro:

س ت ص ع: ARMP/Pr:

30 MAY 2024
082/24

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 30 mai 2024, sur les recours introduits respectivement par STS et par SOC contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Education et de la Réforme du System Educatif, du marché relatif à la « fourniture de 250 000 uniformes scolaires en deux lots distincts (125 000 pour les garçons et 125 000 pour les filles) », objet du DAO N°01/CPMP/MENRSE/2024 :

- Dit fondés les recours ;
- Annule la décision d'attribution provisoire et ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux analyses et conclusions développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

